

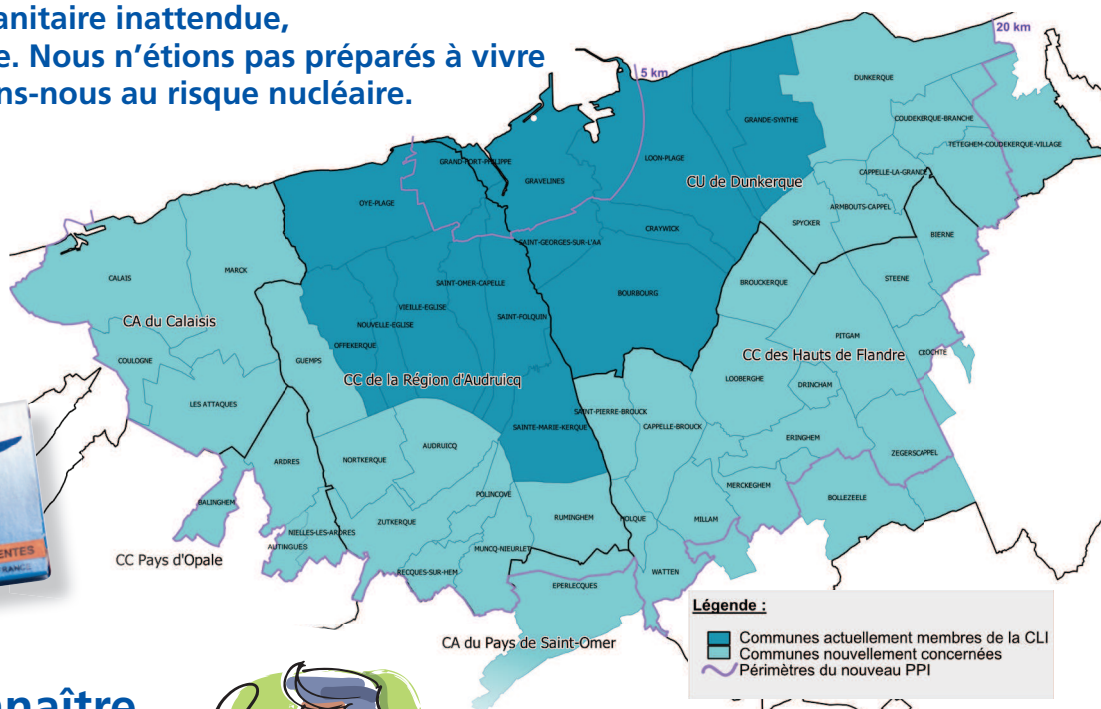
Suis-je bien préparé en cas d'accident nucléaire ?



Commission Locale d'Information de Gravelines

Nous vivons une crise sanitaire inattendue, d'une ampleur mondiale. Nous n'étions pas préparés à vivre cette situation. Préparons-nous au risque nucléaire.

Dans le nucléaire, le risque zéro n'existe pas.



Nous devons connaître et appliquer les gestes réflexes.



Je suis un particulier et j'habite dans la zone de distribution des comprimés d'iode.

Ai-je retiré mes comprimés d'iode ?

Oui : Bravo ! Vous faites partie des 22,6 % qui ont retiré leurs comprimés d'iode.

Non : Il n'est jamais trop tard ! Rendez-vous simplement en pharmacie participante avec un justificatif de domicile.



Je suis responsable d'un ERP (Etablissement Recevant du Public)

ou d'une structure reprise dans la liste ci-contre, dans la zone de distribution des comprimés d'iode.

Vous avez retiré les comprimés pour votre famille, n'oubliez pas de retirer également les comprimés d'iode pour votre établissement.

Pourquoi de l'iode ? A quoi ça sert ? Suis-je concerné ?

Pour en savoir plus

www.distribution-iode.com

N°Vert 0 800 96 00 20

Appel Gratuit

Ma structure est-elle concernée ?

- Etablissements scolaires
- Crèches ou gardes d'enfants à domicile
- Bureaux et entreprises
- Administrations
- Etablissements bancaires et postaux
- Commerces et centres commerciaux
- Etablissements de santé : hôpitaux et EPHAD
- Lieux culturels et/ou festifs
- Installations sportives
- Etablissements de formation pour adultes
- Etablissements liés à la petite enfance et centres de loisirs
- Lieux de culte
- Gares SNCF et routières
- Aéroports
- Etablissements pénitentiaires
- Cabinets médicaux et paramédicaux
- Gîtes et maisons d'hôtes
- ...



Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment



Je me tiens informé(e)



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école⁽¹⁾

(1) L'école protégera les enfants en activant son Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER ET CONNAÎTRE



Je limite mes communications téléphoniques



Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction⁽²⁾

(2) Personne de plus de 12 ans : 2 comprimés à dissoudre dans une boisson, (eau, lait)
Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé à dissoudre dans une boisson, (eau, lait)
Enfant de 1 mois à 3 ans : 1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson, (eau, lait)
Enfant jusqu'à 1 mois : 1/4 comprimé à dissoudre dans une boisson, (eau, lait)



Je me prépare à une éventuelle évacuation

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) détermine les moyens de secours mis en œuvre en cas d'accident. Il fait partie du dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) départemental. En cas de crise nucléaire, le Préfet est le directeur des opérations. Il décide des actions de protection de la population : mise à l'abri, évacuation, prise d'iode, ...

POUR EN SAVOIR PLUS www.cli-gravelines.fr

Secrétariat de la Commission Locale d'Information de Gravelines
AGATE Côte d'Opale - BP 10094 - 59820 Gravelines
Tél. : 03 28 23 81 57 - Fax : 03 28 65 59 45

Directeur de publication : Paul Christophe - Président de la CLI

Rédaction : secrétariat et bureau de la CLI

Mise en page et illustrations : Garchette Communication



Commission Locale d'Information de Gravelines

La CLI de Gravelines est une instance indépendante qui a une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement.



Le CLI est soutenue par

